

L'évaluation des Matières Fertilisantes et Supports de Culture (MFSC) par l'Anses-DPR

Les matières fertilisantes couvrent la catégorie de produits contribuant directement ou non à la nutrition des plantes, ou destinés à l'amélioration de leur résistance aux stress abiotiques ou bien encore à l'amélioration des propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols.

Les supports de culture sont, quant à eux, définis comme des milieux de culture en remplacement de sols naturels.

1. Les bases Réglementaires

Le Code rural et de la pêche maritime (articles L255-1 et suivants et R255-1 et suivants) définit les grands principes de la mise sur le marché des matières fertilisantes et des supports de culture (MFSC) et l'arrêté du 21 décembre 1998, fixe plus particulièrement les conditions de l'homologation des MFSC.

Les éléments requis dans les dossiers de demande constitués par les pétitionnaires, tels que mentionnés dans les annexes de cet arrêté comme dans le « Guide pour la Constitution des Dossiers de Demande d'Homologation des Matières Fertilisantes et des Supports de Culture » du Ministère en charge de l'Agriculture, relèvent d'une vérification de l'innocuité, sur la base de valeurs de référence concernant principalement les éléments traces métalliques, certains micropolluants organiques et des microorganismes (indicateurs, pathogènes et phytopathogènes).

2. Les procédures d'instruction des demandes d'homologation

Le législateur a confié, à l'Afssa d'abord puis à l'Anses, la charge de « l'évaluation des risques et des bénéfices » des matières fertilisantes et supports de culture, dans le cadre des autorisations de mise sur le marché et des homologations délivrées par le ministère chargé de l'agriculture.

L'Anses est le guichet unique de soumission des demandes (une nouvelle note d'information¹ concernant les soumissions de dossiers de mise sur le marché et les taxes afférentes aux différentes demandes, a été produite).

3. L'évaluation scientifique des dossiers de demande d'homologation

Les principes énoncés dans l'arrêté du 21 décembre 1998 et la description des éléments requis mentionnés dans le Guide pour la Constitution des Dossiers de Demande d'Homologation des Matières Fertilisantes et des Supports de Culture ne détaillent pas la procédure d'homologation ni les spécificités relatives à certains produits, l'Anses a donc rédigé un document précisant la méthodologie utilisée pour l'évaluation des dossiers.

Ces éléments sont publiés sur le site internet de l'Anses sous la forme d'une note d'information aux pétitionnaires².

L'évaluation scientifique des dossiers repose sur une expertise collective (tant en interne avec les scientifiques présents au sein des unités d'évaluation de la Direction des Produits Réglementés qu'en

¹ Note d'information relative à la constitution, à l'envoi ou au dépôt des dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché ainsi qu'aux montants des taxes - <http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/DPR-Ft-NoteInformationsPetitionnaires.pdf>

² Note d'information aux pétitionnaires concernant l'homologation des MFSC - Etat des exigences scientifiques - http://www.anses.fr/sites/default/files/documents/MFSC_6_03bNoteInfoAout2013.pdf

externe grâce aux experts du Comité d'Experts Spécialisé - CES - dédié aux MFSC). Le dispositif mis en place permet d'adapter la procédure d'évaluation au type de dossier et à la problématique ainsi qu'une transparence sur les discussions liées à l'évaluation des dossiers (publication des avis émis par l'Anses et des procès-verbaux des CES sur le site internet de l'Agence).

L'instruction du dossier déposé en vue d'une mise sur le marché des MFSC est fondée sur l'évaluation des risques pour l'Homme, l'animal et l'environnement associés à chacun des usages revendiqués pour un produit donné, au travers de ses propriétés (physico-chimie, toxicité, devenir dans l'environnement et écotoxicité), de la teneur en résidus dans l'alimentation, ainsi que sur l'efficacité du produit.

4. Conclusion

L'Anses joue donc un rôle central dans le dispositif réglementaire pour la mise sur le marché de nouveaux produits, à travers l'évaluation scientifique des dossiers de demande d'homologation. Ces dossiers qui lui sont soumis montrent une grande diversité par la nature des produits et les effets revendiqués, et sont le reflet d'innovations technologiques. Ces innovations témoignent d'une profonde évolution du marché des matières fertilisantes.

L'expertise scientifique qui est du ressort de l'Agence permet donc d'évaluer de nouveaux types de produits, d'intégrer les questionnements qu'ils soulèvent afin de mesurer au mieux leur impact sanitaire et environnemental dans le cadre d'un usage agricole.



Patricia MERIGOUT - Anses – DPR - UMFSC

253 avenue du Général Leclerc 94701 MAISONS-ALFORT Cedex

Tél : 01 49 77 37 66 - E-mail : patricia.merigout@anses.fr

Coordination des dossiers d'homologation des matières fertilisantes et supports de culture – Correspondant qualité de l'unité. Unité Matières Fertilisantes et Supports de Culture – Direction des Produits Réglementés - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - Maisons-Alfort (94).

Contacts permanents avec les professionnels de la filière (firmes, agriculteurs, instituts techniques, laboratoires, associations, ministères, etc.).

Elue au Conseil d'Administration du COMIFER.

Suivi du plan d'actions relatives à la « valorisation agronomique des digestats de méthanisation » : membre du comité de pilotage du programme VALDIPRO, du comité de suivi du programme DIVA et du Groupe de Travail Digestat animé par le Club Biogaz.



Emmanuel GACHET - Anses, DPR - Unité Coordination MFS

253 av. du Général Leclerc 94701 Maisons-Alfort Cedex

Tel : 01 49 77 21 44 Email : emmanuel.gachet@anses.fr

Depuis 2009 : Anses / Direction des Produits Réglementés (Maisons-Alfort, 94) - Responsable de l'Unité de Coordination des Matières Fertilisantes et Supports de Culture - Coordonnateur Scientifique

Evaluation scientifique des dossiers d'homologation Matières Fertilisantes et Supports de Culture - Interface avec les firmes, les Unités scientifiques

de la Direction des Produits Réglementés, les experts - Appui technique à la Direction Générale de l'Alimentation (Bureau de la Réglementation et de la Mise sur le marché des Intrants) - Suivi de la normalisation - Relation avec les Instituts Techniques, les Organismes de Recherche (INRA, CNRS) et de Recherche et Développement (Ademe, ACTA, RITTMO)